## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

## DEPARTEMENT

Séance du 10 JUILLET 2020

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES Out ant oris au Conseil Municipal evercico part à la Délibération 15 15 1.5

L'an deux mille vingt et le 10 JUILLET à 18h heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la brésidence Madame MATHERON Françoise

Présents: ARNAUD Stéphanie; BETTON Jean-Claude.; BRESSON Claudine; CAYLA Valérie ; COUMANS Marie-France ; DAUDE Vincent ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony; RONDOT Philippe; SCHREVEL Michèle; TRUWANT Younn

Excusés mais représentés : PEYRIERE Lionel

Date de la convocation

02/07/2020

Excusés:

A (ont) été nommé€ secrétaire(s) : BETTON Jean-Claude

Objet : annulation délibération D2020-015 transmise le 28/05/2020

Date d'affichage

Madame la Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'annuler la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 approuvant la modification simplifiée du PLU n°2 suite à une erreur de procédure.

Elle indique au Conseil qu'il est nécessaire de reprendre la procédure dans l'ordre.

Elle précise que les termes de l'arrêté initial restent inchangés.

Elle indique que la modification simplifiée du PLU n°2 sera mise à disposition du public à compter du 24/08/2020 pour une durée de 1 mois (article L153-47 du code de l'urbanisme) aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur rendez-vous pris ou sur le site internet de la commune.

Les remarques du public pourront être écrites sur un recueil mis à disposition en mairie ou adressées par mail à mairie@saintbauzilldemontmel.fr. Les remarques anonymes ne seront pas conservées.

Après délibération,

Le Conseil décide.

- d'annuler la délibération D2020-015
- de reprendre la procédure des consultations
- approuve les modalités et le calendrier de mise à disposition du public

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le 16 /07 /2020

La Maire

Françoise MATHERON

et publication,

ou notification

du



Accusé de réception en préfecture 034-213402423-20200716-D2020-028-DE Date de télétransmission : 16/07/2020 Date de réception préfecture : 16/07/2020